



“ Toute l'équipe CFTC CASA vous présente ses meilleurs vœux de santé, bonheur, bien-être et prospérité pour l'année 2022 ”

Après une période tourmentée où les français se sont divisés entre anti et pro-vax, même au sein des familles ou entre amis, nous formulons le vœu d'une France qui retrouve le bon sens et le chemin d'un dialogue apaisé.

Au sein de l'entreprise, nous faisons le vœu d'un peu plus de reconnaissance (employeur) et de sérénité (salariés).

⇒ **Reconnaissance** : le résultat de la négociation annuelle sur les salaires a déçu les salariés, dans un contexte de forte inflation et de résultats exceptionnels.

Le petit cadeau de Noël, oublié ? Espérons que notre intéressement sera à la hauteur de la promesse de notre DG !

⇒ **Sérénité** : contexte sanitaire, problèmes de santé, surcharge de travail, charge mentale des parents, angoisse des seniors, conflits de toutes sortes... Nous constatons, même au sein de

l'entreprise, de la souffrance physique et psychique. Au risque de nous répéter, **les salariés en souffrance doivent faire appel aux personnes pouvant les aider** (médecine du travail et représentants syndicaux).

● ● ●  
Nous faisons aussi le vœu d'un plus fort engagement des salariés à participer au dialogue social, en contribuant à la réflexion sur les conditions de travail, la protection sociale, l'analyse économique et financière de l'entreprise, etc...

Bienvenue à ceux qui veulent (re)trouver un sens au travail au travers d'une prise de parole collective.

Rejoignez-nous → [bulletin d'adhésion](#)



## UNE GRANDE ENQUÊTE MENÉE PAR LE DARES

(Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques)

Intitulée "Quand le travail perd son sens", a mis en évidence un fort déficit de sens au travail, notamment pour les employés de la banque et des assurances.

Cette étude indique aussi que : face à un travail dénué de sens, les salariés qui ne changent pas d'établissement ou de profession peuvent recourir à une "prise de parole", par exemple se syndiquer ou s'impliquer dans les actions collectives.

Le sens au travail se définit autour de 3 piliers :

- Le sentiment d'utilité sociale
- La capacité de développement (possibilité de se réaliser, d'apprendre et d'accroître ses compétences)
- La cohérence éthique

## Et si vous aviez comme résolution d'initier un nouveau projet professionnel en 2022 ? ⇒ Vous pouvez consulter :

### Mon Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

C'est un service gratuit pour tout actif qui souhaite disposer d'un temps d'écoute ou d'un appui pour son projet professionnel. Il s'adresse à tous les salariés, indépendants, demandeurs d'emploi, cadres en activité ou en recherche d'emploi, jeunes de moins de 26 ans, personnes en situation de handicap.

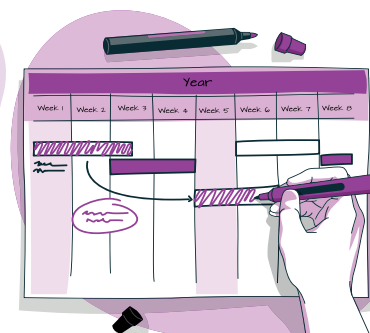
### Mon compte Formation / Compte personnel de Formation (CPF)

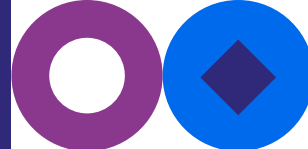
Le CPF permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquies des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Le portail et l'application "Mon Compte Formation",

permet de consulter ses droits acquis et de trouver une formation.

### Un conseil CFTC pour bien engager l'année 2022 :

préparez-vous un tableau excel de suivi de vos objectifs 2022 et de leur réalisation !





## Décryptage de deux primes versées en janvier 2022, sous conditions...

### 1. L'indemnité inflation de 100 €

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individuelle devant être versée à 38 millions de personnes résidant en France, pour préserver leur pouvoir d'achat face à la forte hausse du coût des énergies.

Sont notamment concernés les salariés résidant en France ayant perçu, au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021, une rémunération, inférieure à 26 000 € bruts (équivalent à 2 000 € nets par mois sur 10 mois, de janvier à octobre 2021).

Plus de détails → [Article à lire](#)

Le montant de cette aide n'est soumis à aucun prélèvement fiscal ou social, et n'est pas pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu ni dans les conditions de ressources pour bénéficier d'aides sociales.

La prime PEPA (prime Macron) sera versée fin mars 2022.

### 2. L'indemnité complémentaire de congés payés

En vertu de l'article L3141-24 du code du travail, le congé annuel ouvre droit à une indemnité calculée selon la méthode la plus favorable entre :

- 1/10e de la rémunération brute totale perçue par le salarié au cours de la période de référence générant les droits à congés payés.
- un maintien de salaire (= calcul effectué sur nos feuilles de paie lors des prises de congés).

Cette comparaison peut être faite à chaque prise de congés ou bien une fois par an sous la forme d'une régularisation annuelle (chez CASA).

Pour ce faire, l'employeur va calculer l'indemnité journalière de congé payé (IJCP) selon les deux méthodes prévues par la loi :

- $IJCP1 = RBA(N) / 250$  (= rémunération brute annuelle de l'année d'acquisition des droits à congés divisée par 10 et par 25 jours de congés légaux)

- $IJCP2 = RBA(N+1) / 260$  (= rémunération brute annuelle de l'année de prise des congés divisée par 12 mois et par 21,667 jours dans un mois)

Puis, l'employeur va multiplier le **différentiel positif entre l'IJCP1 et l'IJCP2 par le nombre de jours de congés pris au cours de l'année N+1.**

En cas d'augmentation de salaire en année N+1 de 4 % et plus, le différentiel sera négatif ou nul et aucune régularisation ne s'appliquera.



Exemple avec des RBA de 60 et 80 K€ au titre de l'année d'acquisition des droits, avec et sans augmentation de 4% l'année suivante et 27 jours de congés posés

Rémunération Brute Annuelle Année N	60 000 €		80 000 €	
Calcul IJCP1	240 €		320 €	
Rémunération Brute Annuelle Année N+1	60 000 € (+0%)	62 400 € (+4%)	80 000 € (+0%)	83 200 € (+4%)
Calcul IJCP2	230,77 €	240 €	307,69 €	320 €
Différence entre IJCP1 et IJCP2	9,23 €	0 €	12,31 €	0 €
Régularisation pour 27 jours CP posés	249,21 €	0 €	332,37 €	0 €

**NOUS  
CONTACTER**



**ISABELLE PASCAL**  
06 09 98 58 95 • 01 43 23 28 24  
**MARIE-JOSÉ FERJAULT**  
06 75 24 59 77 • 01 43 23 47 59



**SUR SITE**  
**PIETRA** • Bât. B, 3<sup>ème</sup> étage  
→ en dessous de la médiathèque



cftc-casa@gmail.com



cftc-casa.com

**LA CFTC  
À VOS  
CÔTÉS**